

Avis de convocation aux assemblées de secteurs

Les producteurs de bois de la Côte-du-Sud sont par la présente convoqués aux assemblées de secteurs 2019 du Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud. Ces assemblées se tiendront aux dates et endroits indiqués ci-dessous. L'inscription des participants débutera à 19 h 15.

Ordre du jour des assemblées de secteurs en page 2



MOBILISONS-NOUS !

Chers producteurs,

L'année 2019 sera historique pour les producteurs de bois de la Côte-du-Sud. Il y a 60 ans, nos parents ont décidé de se regrouper pour négocier leurs ventes de bois afin d'en retirer le maximum de revenu, le bois étant majoritairement destiné à la production de pâtes

et papiers à l'époque. Aujourd'hui, la majorité de la production de bois est destinée au sciage et cette année les producteurs auront à choisir l'avenir de leurs ventes de bois dans une proposition de négociation collective pour le bois destiné au sciage et déroulage présentée aux pages 4 et 5.

Il est essentiel que les producteurs viennent exprimer leurs opinions aux assemblées de secteurs cette année. La proposition que nous présentons met en lumière l'aspect individualiste versus le collectif. Le collectif permet de travailler ensemble et équitablement sur des dossiers communs, notamment la vente de bois. Comprenez bien que l'équité n'est pas synonyme d'égalité. L'opposition des intervenants déjà impliqués dans le système actuel est bien connue.

Rappelons-nous que selon le sondage effectué ce printemps, les nouveaux propriétaires (depuis moins de 5 ans) sont encore plus en faveur (87 %) que l'ensemble des producteurs (79 %) pour que le syndicat négocie les prix avec les usines de sciage.

Enfin, si vous croyez en la force du regroupement dans la mise en marché et aux résultats du dernier sondage, venez appuyer la négociation collective pour la prochaine génération de producteurs qui aura besoin d'avoir les meilleurs prix possibles pour rentabiliser leurs investissements.

Noël Dionne, président

Coordonnées	Pour les producteurs domiciliés dans les municipalités de :
<p>Lundi 11 février, 19 h 30</p> <p>École Monseigneur-Boucher 325, av. Chapleau Saint-Pascal</p>	<p>Saint-Athanase, Pohénégamook (Saint-Éleuthère), Saint-Antonin, Saint-Patrice, Rivière-du-Loup, Notre-Dame-du-Portage et toutes les municipalités de la MRC de Kamouraska</p>
<p>Mardi 12 février, 19 h 30</p> <p>Édifice municipal 309, 4^e Avenue Saint-Paul</p>	<p>Saint-Just, Lac-Frontière, Saint-Fabien, Sainte-Lucie, Saint-Paul, Sainte-Apolline, Sainte-Euphémie, Notre-Dame-du-Rosaire</p>
<p>Mardi 19 février, 19 h 30</p> <p>Salle municipale 79, Monseigneur-Bernier Saint-Eugène</p>	<p>Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, Berthier-sur-Mer, Saint-François, Saint-Pierre, Montmagny, Cap-Saint-Ignace, L'Islet, Saint-Eugène, Saint-Cyrille, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Aubert, Saint-Damase, Saint-Roch-des-Aulnaies, Sainte-Louise</p>
<p>Mercredi 20 février, 19 h 30</p> <p>Salle du Centenaire 11, rue du Couvent Sainte-Perpétue</p>	<p>Tourville, Sainte-Perpétue, Sainte-Félicité, Saint-Marcel, Saint-Adalbert, Saint-Pamphile, Saint-Omer</p>



Le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

DANS CE NUMÉRO :

Avis de convocation aux assemblées de secteurs	1
Avis de convocation aux assemblées générales	2
Il y a 30 ans, en 1989	3
Modèle de mise en marché collective	4
Les marchés des bois destinés au sciage	6
Les marchés du bois (excluant le sciage et déroulage)	10
Pour votre information	11
L'industrie forestière gronde	12

Avis de convocation aux assemblées générales annuelles du 7 mai 2019

AVIS DE CONVOCATION À L'AGA DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS CÔTE-DU-SUD

Tous les producteurs de bois de la Côte-du-Sud sont par la présente convoqués à l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de bois de la Côte-du-Sud. Elle se tiendra le mardi **7 mai 2019 à compter de 9 h 00**, à la salle des Bâtisseurs du Centre Rousseau, situé au 390, rue Verreault à Saint-Jean-Port-Joli.

Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale

1. Ouverture de l'assemblée par le président
2. Lecture et adoption de la procédure d'assemblée
3. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 1^{er} mai 2018
5. Adoption des états financiers au 31 décembre 2018
6. Nomination du vérificateur
7. Adoption du rapport des activités pour l'année 2018
8. Projet de mise en marché collective du bois de sciage et déroulage ainsi que modifications réglementaires :
 - Règlement sur la mise en marché du bois des producteurs de la Côte-du-Sud
 - Règlement sur les contributions des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
 - Règlement sur le fonds forestier des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
9. Levée de l'assemblée

Notez que tous les producteurs de bois de la Côte-du-Sud sont invités, mais que seuls les délégués nommés aux assemblées de secteurs ont droit de vote à cette assemblée.

Vincent Lévesque, ing. f., secrétaire-gérant



AVIS DE CONVOCATION À L'AGA DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS CÔTE-DU-SUD

Tous les membres du Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud sont par la présente convoqués à leur assemblée générale annuelle. Elle se tiendra le mardi 7 mai 2019 immédiatement après l'assemblée générale annuelle du plan conjoint, à la salle des Bâtisseurs du Centre Rousseau, situé au 390, rue Verreault à Saint-Jean-Port-Joli.

Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale

1. Ouverture de l'assemblée par le président
2. Lecture et adoption de la procédure d'assemblée
3. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 1^{er} mai 2018
5. Adoption des états financiers au 31 décembre 2018
6. Nomination du vérificateur
7. Élection des administrateurs
8. Suivi et étude des résolutions
9. Divers
10. Levée de l'assemblée

Notez que tous les producteurs de bois de la Côte-du-Sud sont invités, mais que seuls les membres en règle du Syndicat ont droit de vote à cette assemblée.

Vincent Lévesque, ing. f., secrétaire-gérant

ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLÉES DE SECTEURS 2019

1. Ouverture de la réunion par le président d'assemblée
2. Procédure d'assemblée
3. Rapport des activités 2018
4. Mise en marché du bois pour 2019
5. Consultation sur le projet de mise en marché collective dans le bois de sciage et déroulage
6. Nomination des délégués pour l'assemblée générale
7. Mise en candidature d'administrateurs : assemblées de Saint-Pascal et Saint-Paul
8. Résolutions (suivi et proposition)
9. Divers
10. Levée de l'assemblée

Vincent Lévesque, ing. f., secrétaire-gérant

CONSEIL D'ADMINISTRATION - 2 POSTES À COMBLER

Le syndicat est administré par un conseil d'administration composé de sept administrateurs mis en candidature et élus de différents secteurs. Le terme des administrateurs élus est de trois ans.

Les mises en candidatures sont effectuées aux assemblées de secteurs et lors de l'assemblée générale annuelle du Syndicat. Pour présenter sa candidature, un producteur doit être membre du Syndicat.

L'élection des administrateurs se fait à l'assemblée générale annuelle du Syndicat. Les membres ont à voter pour le candidat de leur choix parmi les candidatures reçues.

Zone	Municipalités	Administrateur sortant
Montmagny B	Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Paul-de-Montminy, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Just-de-Bretenières, Sainte-Apolline-de-Patton, Sainte-Lucie-de-Beaugard, Lac-Frontière	Louis Fraser
Kamouraska 1	Saint-Germain, Sainte-Hélène, Saint-André, Saint-Joseph, Saint-Alexandre, Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup, Saint-Antonin	Noël Dionne

il y a
30
ans en 1989 ...

L'Office des producteurs de bois fêtait ses 30 ans et convenait de changer le nom du plan conjoint pour qu'il devienne plus représentatif du territoire de juridiction en devenant « Plan conjoint des producteurs de bois de la Côte-du-Sud ». À cette époque, Monsieur Maurice Dionne de Saint-Onésime était le président et les administrateurs étaient Laurent-Paul Lévesque de Mont-Carmel, Eddy Morin de Saint-Marcel, Robert Fortin de Saint-Cyrille, Clément Lachance de Sainte-Lucie, Raoul Lemieux de Cap-Saint-Ignace, Jean-Marie Pelletier de Saint-Alexandre, Albert Dumas de Saint-Paul et Marcel-Omer Pelletier de Sainte-Perpétue.

À ce moment, les scieries étaient nombreuses et le syndicat avait des ententes pour l'affichage des prix minimums avec les acheteurs dans le tableau à droite.

Aujourd'hui en 2019, ces conventions minimums sont toujours les ententes avec lesquelles les scieries et les producteurs opèrent. On constate toutefois qu'en 30 ans, il y en a eu des fermetures et des intégrations dans l'industrie. La concentration des acheteurs est un phénomène auquel les producteurs de bois ne peuvent échapper et lorsqu'on y réfléchit bien, la concentration est déjà bien avancée dans notre région.

Bois Carvin Inc.
Bois Daaquam Inc.
Bois Francs L'Islet Sud Inc.
Deniso Lebel Inc.
Entreprise J.B. & A. Dubé Inc.
Industries Maibec Inc.
Industrie de Sciage Aurèle Lord Inc.
J.L. Lemieux et Fils Inc.
Les bois de sciage Lafontaine Inc.
Les bois M. Thériault Inc.
Les Industries Grondin Ltée
Matériaux Blanchet Inc.
Meubles Morigeau Ltée
Raoul Guérette Inc.
Scierie Aimé Gaudreau Inc.
Scierie Caron Inc.
Scierie de Buckland Ltée
Scierie D.P. Ouellet Inc.
Scierie Mont-Carmel Inc.
Scierie Moulibois Inc.

Modèle de mise en marché collective du bois destiné au sciage et déroulage

Historique du projet



Lors de l'assemblée de secteurs tenue à Saint-Pascal en février 2017, les participants ont proposé une résolution pour que le Syndicat développe un projet de mise en marché collective pour le bois destiné au sciage. Cette résolution fut discutée lors de l'assemblée générale annuelle du 9 mai 2017 afin de permettre aux producteurs de s'exprimer sur cette demande. À cette occasion, les producteurs ont voté majoritairement pour que le Syndicat développe un projet de mise en marché collective pour le bois destiné au sciage sur son territoire. Considérant les répercussions d'une telle demande, les administrateurs du Syndicat prirent la décision de rencontrer leurs différents partenaires régionaux pour les consulter sur le projet de mise en marché collective. Cette consultation s'est déroulée au courant de l'automne 2017.

À la suite de ces consultations, les administrateurs ressentaient le besoin de connaître l'opinion générale, les habitudes et les besoins de l'ensemble des producteurs de la Côte-du-Sud dans la mise en marché du bois. C'est pourquoi un important sondage a été envoyé par la poste à plus de 1 150 producteurs sélectionnés aléatoirement sur le territoire par le Groupe AGECO. Cette firme a supervisé et compilé les résultats du sondage. Les résultats ont été présentés à l'assemblée générale annuelle du Syndicat le 1^{er} mai 2018, ainsi que dans le journal « Jaseur des bois » du printemps 2018. Les résultats ont démontré une volonté d'accroître l'implication du Syndicat dans la mise en marché du bois destiné aux usines de sciage.

À la suite de ces consultations, les administrateurs ressentaient le besoin de connaître l'opinion générale, les habitudes et les besoins de l'ensemble des producteurs de la Côte-du-Sud dans la mise en marché du bois. C'est pourquoi un important sondage a été envoyé par la poste à plus de 1 150 producteurs sélectionnés aléatoirement sur le territoire par le Groupe AGECO. Cette firme a supervisé et compilé les résultats du sondage. Les résultats ont été présentés à l'assemblée générale annuelle du Syndicat le 1^{er} mai 2018, ainsi que dans le journal « Jaseur des bois » du printemps 2018. Les résultats ont démontré une volonté d'accroître l'implication du Syndicat dans la mise en marché du bois destiné aux usines de sciage.

Fonctionnement actuel

Depuis plusieurs années, le Syndicat conclut des ententes avec les scieries concernant principalement l'affichage des prix minimums et la déclaration des volumes achetés provenant du territoire couvert par le Plan conjoint. L'usine effectue le paiement au producteur, retient sa contribution pour l'administration du Plan conjoint et la

remet périodiquement au Syndicat. Ce type d'entente est communément appelée « convention minimum ». Le Syndicat informe les producteurs des différents prix offerts par les scieries par la publication de son journal forestier ainsi que par son site internet. À partir des informations dont il dispose, le producteur prend une entente avec l'acheteur et le transporteur de son choix.

Limites du système actuel

Le pouvoir de négociation du producteur est limité face à l'acheteur et aux transporteurs dans un marché de faible concurrence. Certains intermédiaires peuvent également retenir une plus grande partie de la rente sans que le producteur ne s'en aperçoive. Les intermédiaires ou les producteurs plus habiles s'en sortent souvent avec un meilleur prix que leur voisin pour des livraisons semblables à la même usine. Des primes peuvent être accordées lorsque le producteur ou l'intermédiaire est un meilleur négociateur, il livre un gros volume, il connaît bien le marché, etc.

La concentration des marchés

L'industrie se concentre, c'est-à-dire, que le nombre d'acheteurs ne cesse de diminuer. Les plus récentes transactions en ce sens ont été effectuées par Groupe Lebel qui a acquis en 2014 Bois Daaquam situés à Saint-Just-de-Bretonnières puis Maibec située à Saint-Pamphile en 2018. Depuis cette dernière acquisition, Groupe Lebel est devenu le plus important acheteur de sciage résineux des producteurs de la Côte-du-Sud. Pour sa part, Matériaux Blanchet est bon 2^e pour ce même groupe d'essences. Ces 2 acheteurs représentent plus de 95 % des achats de sciage résineux en provenance des producteurs de la Côte-du-Sud.

Objectifs

Les producteurs ont le désir d'améliorer les conditions de vente de leur bois avec équité et transparence. L'amélioration de ces conditions de mise en marché passe inévitablement par l'augmentation du pouvoir de négociation et l'élimination des intermédiaires entre le producteur et l'usine de transformation. Ces actions sont possibles pour les producteurs via leur Plan conjoint. À titre d'exemple, ensemble les producteurs de bois de la Côte-du-Sud ont vendu en 2017 plus de 465 000 mètres cubes apparents de bois destiné au sciage et déroulage. Les données dont le Syndicat dispose démontrent que 72 % des producteurs vendent moins de deux voyages par année.

Fonctionnement proposé **pour le futur**

Le producteur continue à choisir son transporteur et son acheteur, mais les taux de transport et les prix aux usines sont négociés par le Syndicat. Voyez plus en détail le modèle proposé par les administrateurs dans le texte qui suit :

Négociation avec les acheteurs :

La négociation des ententes avec les acheteurs de bois destiné au sciage se ferait par un comité nommé par le conseil d'administration du Syndicat. Ce comité viserait à inclure, par usine, un producteur très actif, un représentant de groupement forestier et un entrepreneur mécanisé. Les participants seraient rémunérés par le Syndicat lors de ces rencontres.

Mesurage du bois :

La normalisation du mesurage du bois serait discutée au sein d'un comité composé du Syndicat et des industriels.

L'acheteur :

Il signe un contrat d'achat de bois avec le Syndicat. Le contrat ne contient pas de volume fixe, mais comprend un prix négocié pour le bois livré à l'usine, des périodes pour sa modification, une durée, des normes de mesurages, des normes de façonnage et le paiement au Syndicat.

L'usine gère son approvisionnement incluant son programme de livraison avec les producteurs, transporteurs, entrepreneurs, etc. (Maintien du lien avec les producteurs)

Le syndicat :

Le Syndicat négocie le prix à l'usine (79 % des producteurs en accord) et les taux de transport maximums par usine (78 % des producteurs en accord) pour l'ensemble des producteurs. Il informe et conseille les producteurs des différentes conditions négociées avec les différents acheteurs. Il effectue le paiement du bois aux producteurs et le paiement du transport aux transporteurs.

Le transport :

Le Syndicat négocie des taux de transport maximums par zone, par produit et par usine. Il n'y a pas de transporteur attiré à un territoire. Tous les transporteurs qui répondent à des exigences minimales peuvent transporter le bois d'un producteur. Avec l'objectif d'accroître l'efficacité du transport et d'accroître les retours en charge. Les producteurs qui négocient un meilleur taux de transport dû à un voyage de retour, un bon chemin d'accès ou un grand volume de production bénéficient de la différence du coût de transport sur leur prix net.

Le producteur :

Le producteur choisit l'usine où il veut diriger son bois ainsi que le transporteur pour le transporter. Il peut le transporter lui-même si l'usine l'accepte. Le producteur connaît les prix négociés aux usines, les coûts de transport maximums négociés et son prix net pour chacune des usines et catégories de bois.

Un prélevé unique :

L'ensemble des contributions des producteurs s'élèverait à 0,75 \$/m³ apparent pour toutes les qualités et catégories de bois. Par rapport aux contributions actuelles, celles pour le bois de pâte diminueraient de 0,37 \$/m³ apparent et celles pour le bois de sciage augmenteraient de 0,31 \$/m³ apparent.

Selon une autre mesure, la contribution unique proposée est de 5,44 \$ la corde de 8 pieds comparativement à 3,19 \$ pour le bois de sciage et 8,12 \$ pour le bois de pâte actuellement.

Cette proposition implique des modifications au Règlement sur la mise en marché du bois des producteurs de la Côte-du-Sud, au Règlement sur les contributions des producteurs de bois de la Côte-du-Sud et au Règlement sur le fonds forestier des producteurs de bois de la Côte-du-Sud.

PROPOSITION DE MODIFICATION DES CONTRIBUTIONS PAYÉES PAR LES PRODUCTEURS DE LA CÔTE-DU-SUD EN LIEN AVEC LE PROJET DE MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE DU BOIS DESTINÉ AU SCIAGE ET DÉROULAGE (\$/m³ apparent)			
Règlement visé	Taux actuellement en vigueur		Nouveaux taux soumis aux producteurs
	Bois destiné à la pâte	Bois destiné au sciage et déroulage	Bois destiné à la pâte et au sciage et déroulage
Contributions	0,44	0,44	0,44
Mise en marché	0,65	0,00	0,28
Fonds forestier	0,03	0,00	0,03
Total	1,12	0,44	0,75

Les marchés des bois destinés au sciage

Chaque producteur a la responsabilité de négocier une entente avec l'acheteur de son choix. Cette entente devrait être conclue avant d'entreprendre la production et prévoir au minimum les prix, les volumes, les normes de production et les conditions de transport du bois vers l'usine. Bien que le Syndicat ait mis en œuvre tous les moyens pour s'assurer de l'exactitude des données présentées dans les tableaux qui suivent, il ne peut être tenu responsable d'erreurs ou d'omissions. Ces données ont été mises à jour le **9 janvier 2019**.

Le paiement du bois au producteur est effectué par l'acheteur qui en assume l'entière responsabilité. La contribution en vigueur pour l'administration du plan conjoint est retenue par l'acheteur lors du paiement et remise périodiquement au Syndicat. Il s'agit de 0,44 \$ par m³ apparent ou 0,64 \$ par tonne impériale verte ou 3,19 \$ par corde de 8 pieds ou 3,75 \$ par mille pieds mesure de planche ou l'équivalent mathématique déterminé par le Syndicat pour une unité de mesure différente.

SAPIN ET ÉPINETTES

BARDEAUX ET CÈDRES ST-HONORÉ INC. / ST-HONORÉ JEAN CARRIER 418-485-6716

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Épinette	8' 6"	4½" et +	240 \$ /corde 8'

Le prix peut varier selon le volume produit par le producteur. Prendre entente avec l'acheteur avant de produire. Aucune pourriture.

BOIS CARGAULT INC. / ST-PAMPHILE GHISLAIN BÉLANGER OU JULIE PARÉ 418-356-5099

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Ép. de Norvège	8' 4"	6½" et +	185 \$ /corde 8'

Les billes doivent être saines, droites et avoir les nœuds bien rasés.

BOIS DAAQUAM INC. / DIVISION ST-JUST LÉANDRE ROULEAU 418-244-3608 POSTE 236 / TABLE ROY

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	16' 6"	5" et +	440 \$ /mille pmp
	14' 6"	5" et +	420 \$ /mille pmp
	12' 6"	5" et +	420 \$ /mille pmp
	10' 6"	4" et +	295 \$ /corde 10'
	9' 6"	4" et +	265 \$ /corde 9'
	8' 4"	4" et +	225 \$ /corde 8'
Sapin	en longueur	4" et +	66 \$ /tonne imp. v.
Épinette	en longueur	4" et +	76 \$ /tonne imp. v.

Bois en longueur : diamètre minimum au pied de l'arbre 7", à la tête de l'arbre 4".
Diamètre 7", 8" et 9", aucune carie. 10" et plus tolérance 1/3 de carie. Contactez l'acheteur ou le mesureur avant de produire ou livrer du 8, 9 et 10 pieds.

BOIS DAAQUAM INC. / DIVISION ST-PAMPHILE RAYMOND LAVERDIÈRE 418-356-4260 / TABLE ROY

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	16' 6"	6" et +	440 \$ /mille pmp
	12' 6"	6" et +	420 \$ /mille pmp
	10' 6"	4" et +	295 \$ /corde 10'
	9' 4"	4" et +	265 \$ /corde 9'
Épinette	en longueur	4" et +	76 \$ /tonne imp. v.
Sapin	en longueur	4" et +	66 \$ /tonne imp. v.
Ép. de Norvège	16' 6"	6" et +	390 \$ /mille pmp
	12' 6"	6" et +	380 \$ /mille pmp

Bois Daaquam limitera les réceptions de 8 pieds à une faible proportion des quantités livrées. Contactez l'acheteur avant de produire. Bois Daaquam peut planifier le transport. L'épinette de Norvège doit être démêlé séparément.

BOIS DE SCIAGE LAFONTAINE INC. / STE-PERPÉTUE ROBIN PELLETIER 418-359-2500 OU 418-356-6573 / TABLE ROY

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	16' 6"	6" et +	445 \$ /mille pmp
	12' 6"	6" et +	420 \$ /mille pmp
	10' 4"	4" et +	290 \$ /corde 10'
	9' 4"	4" et +	260 \$ /corde 9'

Contactez l'acheteur avant de livrer.

GROUPE LABEL (2004) INC. / ST-JOSEPH MARCEL LAMARRE 418-493-2097 (101)

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	9' 1"	4" et +	250 \$ /corde 9'
	16' 6"	5" et +	67 \$ /m ³ solide
	12' 6"	5" et +	63 \$ /m ³ solide
Ép. de Norvège	8' 4"	5" et +	170 \$ /corde 8'

Contactez l'acheteur avant de produire.

MATÉRIAUX BLANCHET INC. / ST-PAMPHILE DAVE CHOUINARD 418-356-3344

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	16' 6"	5" et +	445 \$ /mille pmp
	14' 6"	5" et +	420 \$ /mille pmp
	12' 6"	5" et +	420 \$ /mille pmp
	10' 4"	4" et +	290 \$ /corde 10'
	9' 4"	4" et +	260 \$ /corde 9'
	Épinette ¹	en longueur	4" et +
Sapin ²	en longueur	4" et +	66 \$ /tonne imp. v.

Matériaux Blanchet inc. paiera les producteurs directement. Communiquez avec l'acheteur avant de produire.

¹ Plus de 75 % épinettes.

² Si moins de 75 % épinettes.

RENÉ BERNARD INC. / ST-ZACHARIE MARCO FILLION 819-446-7074 / TABLE INTERNATIONALE

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	16'	6" et +	450 \$ /mille pmp
	12'	5" - 6"	390 \$ /mille pmp
	12'	7" et +	430 \$ /mille pmp
Ép. de Norvège	16'	7" et +	430 \$ /mille pmp
	12'	7" et +	430 \$ /mille pmp

Aucune pourriture (toutes les billes avec carie seront déduites selon le diamètre et les billes de plus de 50 % de carie seront refusées). Tous les billots avec un diamètre de 5" seront mesurés et payés à 375 \$/mpmp. **Contactez l'acheteur avant de produire.**

SCIÉRIE ALEXANDRE LEMAY ET FILS INC. / STE-MARIE
STÉPHANE LEMAY 418-387-5670

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Sapin - épinette	9' 4" AAA +	6" et +	315 \$ /corde 9'
	9' 4" AAA	5" et +	300 \$ /corde 9'
	9' 4" AA	4" et +	275 \$ /corde 9'
	9' 4" A	4" à 6"	235 \$ /corde 9'
	8' 4" AAA +	6" et +	270 \$ /corde 8'
	8' 4" AAA	5" et +	260 \$ /corde 8'
	8' 4" AA	4" et +	240 \$ /corde 8'
	8' 4" A	4" à 6"	210 \$ /corde 8'

Les prix peuvent varier si le bois est de mauvaise qualité. Aucun achat d'épinette de Norvège ni de bois de champs. Diamètre maximum de 14". Les chargements dont le diamètre moyen est inférieur à 5" seront refusés.

LES BARDEAUX LAJOIE INC. / ST-EUSÈBE
GILLES BÉRUBÉ OU DENIS LAJOIE OU MANON GOSSELIN
418-899-2541

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Cèdre *	8' 4"	5" et +	240 \$ /corde 8'
	6' 4"	5" et +	180 \$ /corde 6'
C. à bardeau *	8' 4"	8" et +	300 \$ /corde 8'

Prendre entente avec l'acheteur avant de produire. * Arrêt d'achat de bois pour une période indéterminée.

AUTRES RÉSINEUX

BARDOBEC INC. / ST-JUST
MARTIN-PAUL BLAIS-GAUVIN 418-244-3612 OU 418-234-3891
DONALD CLOUTIER 418-244-3612 OU 418-625-0551

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Cèdre	8' 4"	8" et +	270 \$ /corde 8'
	en longueur ¹	4" et +	70 \$ /tonne imp. v.

Un minimum de 12 pouces à la base pour le bois en longueur. Prendre entente avec l'acheteur avant de produire.

BOIS CARGAULT INC. / ST-PAMPHILE
GHISLAIN BÉLANGER OU JULIE PARÉ 418-356-5099

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Mélèze	8' 4"	6½" et +	185 \$ /corde 4'

Les billes doivent être saines, droites et avoir les nœuds bien rasés.

BOIS ROND USINÉ L.G. INC. / ISSOUDUN
MICHEL GINGRAS 581-991-2715 / CLAUDEL LORD 418-997-2715

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Pin blanc	10' 6"	14" et +	550 \$ /mille pmp
	12' 6"	14" et +	550 \$ /mille pmp
	16' 6"	14" et +	550 \$ /mille pmp

Maximum 1,5 " pour les nœuds noirs et 3 " pour les nœuds rouges. Contacter l'acheteur avant de produire. Mesurage à la table de Roy.

GROUPE LEBEL (2004) INC. / ST-JOSEPH
MARCEL LAMARRE 418-493-2097 (101)

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Pin gris	9' 1"	5½" et +	235 \$ /corde 9'

Contactez l'acheteur avant de produire.

J.D. IRVING LTÉE. / BAKER BROOK (NB)
ALAIN FOURNIER 506-343-6706

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Cèdre	8' 6"	4" et +	115 \$ /corde 4'
	6' 6"	4" et +	115 \$ /corde 4'

Cèdre droit et sain.

MAIBEC INC. / ST-PAMPHILE
MARIO LEBLANC 418-356-4448

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Cèdre	8' 8"	9" et +	250 \$ /corde 8'
	en longueur *	6" et +	68 \$ /tonne imp. v.

* Diamètre minimum à la souche 12".

Contactez l'acheteur avant de produire. Maibec peut planifier le transport.

MOBILIER RUSTIQUE (BEAUCE) INC. / ST-MARTIN
SYLVIE POULIN OU SERGE-PAUL QUIRION 418-382-5987 / TABLE ROY

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine	
Cèdre	AA	10' 6" et 12' 6"	6" et +	430 \$ /mille pmp
	A	10' 6" et 12' 6"	6" et +	325 \$ /mille pmp
	A-AA	10' 6" et 12' 6"	3.5" à 5¾"	1,40 \$ à 5,65 \$ ch.
	AA	8' 6"	5" et +	315 \$ /corde 8'
	AA	8' 6"	3" à 5"	170 \$ /corde 8'
	AA	6' 6"	5" et +	185 \$ /corde 6'

Très important : le bois de 6' et 8' doit obligatoirement être démêlé selon les longueurs et selon les classes de diamètre indiquées. Une surlongueur de 4 à 6 pouces est demandée. Le bois livré sera payé selon la liste de prix en vigueur au moment de la livraison. Le paiement se fera environ de 15 à 20 jours après la réception du bois. Communiquez avec l'acheteur avant de produire. Qualité AA = aucune pourriture, aucune fourche et courbe maximale de 1 pouce. Qualité A = moins d'un pouce de pourriture, aucune fourche et courbe maximale de 2 pouces. Les morceaux pourris, croches, coupés de plus d'un an ou avec marque de scie profonde, seront refusés. Vérifiez avec l'acheteur pour le bois piqué par les rouleaux de multifonctionnelles. Pour plus d'informations, visitez le site Internet au www.mobilierrustique.com. Communiquer avec Sylvie au poste 101. Aucune réception les vendredis.

RENÉ BERNARD INC. / ST-ZACHARIE
MARCO FILLION 819-446-7074 / TABLE INTERNATIONALE

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Pin blanc #1	12' - 14' - 16'	10" et +	450 \$ /mille pmp
	#p	10' - 12' - 14' - 16'	8" et +
Pin rouge	12' et 16'	8" et +	375 \$ /mille pmp
	10'	6" et +	350 \$ /mille pmp

#1 : Billots avec 1½" nœuds noirs et 3½" nœuds rouges.

#p : Palette : tous les billots qui ne sont pas dans la catégorie #1 et les billots de 10'. Bois droit, pas de pourriture, pas de roulerie, pas de bois taché et trou de vers, les billes doivent être exemptées de tous métaux. Contactez l'acheteur avant de produire. Tous les billots de pin rouge doivent avoir un minimum 6" pour être mesurés et payés.

L'outil pour comparer le prix du bois



STELLA-JONES / GATINEAU**PHILIPPE FREDETTE 819-986-8998 EXT. 1162**

Essence	Longueur	Circonférence à 6' de la souche	Circonférence min. au fin bout	Prix au chemin
Pin rouge - pin gris	32'	30" à 36"	21"	35 \$ chaque tige
	37'	34" à 42"	23"	40 \$ chaque tige
	42'	39" à 46"	23"	75 \$ chaque tige
	47'	42" à 48"	25"	95 \$ chaque tige
	52'	47" à 53"	25"	130 \$ chaque tige
	57'	48" à 54"	25"	160 \$ chaque tige
	62'	50" à 56"	25"	170 \$ chaque tige

Aucune carie ou pourriture, aucune section morte sur le tronc, pas de coude, courbure légère acceptée. Contactez l'acheteur avant la coupe pour connaître ses spécifications.

**Visitez régulièrement
notre site Internet
pour suivre
les changements de prix
www.spbcs.ca**

FEUILLUS DURS**BÉGIN & BÉGIN INC. / LOTS RENVERSÉS****JEAN-MARIE OUELLET 418-899-6786 / TABLE INTERNATIONALE**

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Érable	#1 ¹	8' 6"	14" et +
		9' 6"	14" et +
	#2 ¹	8' 6"	10" et +
		9' 6"	11" et +
	#3 ²	8' 6"	9" et +
		9' 6"	11" et +
Merisier - bouleau	#1 ¹	8' 6"	14" et +
		9' 6"	14" et +
	#2 ¹	8' 6"	10" et +
		9' 6"	11" et +
	#3 ²	8' 6"	9" et +
		9' 6"	11" et +
Frêne, Plaine	#2 ¹	8' 6"	10" et +
		9' 6"	11" et +
Hêtre	#2 ¹	8' 6"	10" et +
		9' 6"	11" et +
Billons Érable, hêtre, plaine	8' 6"	6" et +	55 \$ /t.m.v.
Billons Merisier, bouleau	8' 6"	6" et +	55 \$ /t.m.v.

¹ 2 côtés sans défauts, moins de 50 % de cœur.

² 2 côtés sans défauts, 50 % et plus de cœur.

Les billes doivent être saines et droites, ébranchées à fleur de tronc et façonnées à angle droit. L'acheteur peut s'occuper du transport des billots.

Les billes coupées en période de sève doivent être transportées au maximum 2 semaines après la coupe. Longueur prioritaire pour les diamètres de 11 pouces et plus de 9' 6". Communiquer avec la Scierie avant la production.

BOIS CARGAULT INC. / ST-PAMPHILE**GHISLAIN BÉLANGER OU JULIE PARÉ 418-356-5099**

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Bouleau - merisier	8' 4"	6½" et +	270 \$ /corde 8'
Bois francs	8' 4"	6" et +	270 \$ /corde 8'

Les billes doivent être saines, droites, avoir les nœuds bien rasés. Les billes de bouleau et merisier doivent être fraîchement coupées et celles contenant du bois décoré seront reclassées dans la catégorie « Bois francs ». Arrêt des achats de 50".

**INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES MÉGANTIC / LAC-MÉGANTIC
GASTON PARADIS 418-750-1054 / TABLE INTERNATIONALE**

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Bouleau blanc - bouleau jaune qualité déroulage. ¹			
AA	4 FC	8' 6" ou 9' 4"	16" et +
AD	4 FC	8' 6" ou 9' 4"	14" et 15"
	3 FC	8' 6" ou 9' 4"	16" et +
D1	4 FC	8' 6" ou 9' 4"	12" et 13"
	3 FC	8' 6" ou 9' 4"	14" et +
D2	4 FC	8' 6" ou 9' 4"	11"
	3 FC	8' 6" ou 9' 4"	12" et 13"
D3	2 FCC	8' 6" ou 9' 4"	14" et +
	4 FC	8' 6" ou 9' 4"	10"
	3 FC	8' 6" ou 9' 4"	11"
	2 FC	8' 6" ou 9' 4"	14" et +

FC : face claire ou côté sans défaut. Les billes doivent être fraîchement coupées et provenir de tiges vivantes.¹ Défaut de bout : aucun pour AA-AD-D2 (11") et un de 2" à 4" centré (diamètre 14" et +) pour les autres. Le diamètre maximum au gros bout est de 30" à 8 pieds. Les nœuds doivent être sains et d'un diamètre maximum de 3".

SCIERIE ARBOTEK INC. / ST-JUST**JIMMY DESCHENES 418-244-3691 / TABLE INTERNATIONALE**

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Érable qualité déroulage. Longueurs de 9' 6" à 10' 6".			
Prime+	4 FC	jusqu'à 33 % cœur	16" et +
Prime	4 FC	jusqu'à 33 % cœur	14"
1V	4 FC	33 % cœur	12", 13" et +
2V	Petits défauts 33 % cœur		12" et +
2V	4 FC	33 % cœur	11"
3V	4 FC	jusqu'à 33 % cœur	10" et +
Bouleau blanc et merisier qualité déroulage. Longueurs de 8' 9" à 10' 6".			
Prime+	4 FC		16" et +
Prime	4 FC		14" et +
1V	4 FC		12", 13" et +
2V	Petits défauts		12" et +
2V	4 FC		11"
3V	4 FC	billot droit	10"
Érable qualité sciage. Longueurs de 8' 4" et plus.			
#1	2 FC et +	½ cœur ou -	14" et +
#2	2 FC et +	½ cœur ou -	10" à 13"
#3	2 FC et +	plus de ½ cœur	10" et +
#4	2 FC et +	½ cœur ou -	9"
#4	1 FC		10"
Merisier/bouleau qualité sciage. Longueurs de 8' 4" et plus.			
#1	2 FC et +		14" et +
#2	2 FC et +		10" à 13"
#3	2 FC et +		9"
#3	1 FC et +		12"
Plaine qualité sciage. Longueurs de 8' 4" et plus, écorce lisse.			
#1	3 FC et +	½ cœur ou -	10" et +
#2	2 FC et +	½ cœur	10"

Bouleau jaune, Érable à sucre et rouge. Longueurs de 8' 4" et plus.

Bois franc long Hygrade 9" et + 56 \$ /tiv

(Diamètre min. 12" au gros bout)

Bouleau blanc. Longueurs de 8' 6" et plus.

Bois frais et sain, nœuds bien rasés, pas de fourche. Courbure maximum de 2", équivaut à un prix de 316-325 \$/corde de 8'.

316-325 \$/corde de 8'.

Contactez l'acheteur avant de produire. L'acheteur se déplace pour conseiller et aider le producteur à optimiser la valeur des tiges. FC = face claire. Les billes doivent être fraîchement coupées. Les billes provenant d'érablières et ayant déjà été entaillées seront refusées. Pour l'érable qualité sciage #1 et #2, l'acheteur accepte au maximum 1/3 du diamètre en pourriture. Arrêt des achats de hêtre.

SCIERIE ST-FABIEN INC. / ST-FABIEN
DANIEL LÉVESQUE OU MATHILDE BENSCH 418-869-2761, 418-750-8768

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Bois francs	8' 4"	6" et +	230 \$ /corde 8'
	8' 4"	6" et +	235 \$ /corde 8' *
	7' 5"	6" et +	215 \$ /corde 7'
	7' 5"	6" et +	220 \$ /corde 7' *

* Prix à l'Ouest de la MRC de Rivière-du-Loup. Communiquer avec la Scierie avant la production. Les traits de scie doivent être perpendiculaires à l'axe de la bille, les branches et les nœuds coupés à l'affleurement du tronc. Les billes doivent être droites, saines, sans fourche ou corps étranger. Les chicots et le bois sec ne sont pas acceptés. Bonus possible sous certaines conditions.

TREMBLE

BARDEAUX ET CÈDRES ST-HONORÉ INC. / ST-HONORÉ
JEAN CARRIER 418-485-6716

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble	8' 6"	5" et +	230 \$ /corde 8'

Le prix peut varier selon le volume produit par le producteur. Prendre entente avec l'acheteur avant de produire. Aucune pourriture.

BOIS CARGAULT INC. / ST-PAMPHILE
GHISLAIN BÉLANGER OU JULIE PARÉ 418-356-5099

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble	8' 4"	6" et +	210 \$ /corde 8'

Les billes doivent être saines, droites et avoir les nœuds bien rasés.

GROUPE NBG INC. / RIVIÈRE-BLEUE
JEAN-MARIE OUELLET 418-899-6786

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble Sélect	8' 5"	8" et +	240 \$ /corde 8'
Tremble sciage ¹	8' 5"	6" et +	220 \$ /corde 8'
Tremble palette ²	8' 5"	4" et +	130 \$ /corde 8'

Communiquez avec Jean-Marie Ouellet avant de produire. Le bois doit être récent (pas de décoloration). La longueur cible est de 8' 6", la surlongueur minimum étant de 4". Les billes doivent être exemptes de courbe, de trou, de fourche ou de chicot et toutes les branches et les nœuds doivent être coupés au ras du tronc.

¹ Une carie de moins du quart de la surface sera tolérée pour les 8" et plus.

Aucune carie pour les 6" et 7". Pas de peuplier baumier.

² Un maximum de 10 % du volume total des livraisons sera accepté pour cette catégorie. Tout peuplier livré sera payé selon ce produit.

LES BOIS STÉ-GAU / ST-ADALBERT
STEVE GAUVIN 418-356-5591 / TABLE INTERNATIONALE

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble	1 8' 4" - 12' 6" - 16' 6"	11" et +	315 \$ /mille pmp
	2 8' 4" - 12' 6" - 16' 6"	12" et 13"	
	3 8' 4" - 12' 6" - 16' 6"	14" et +	

L'usine accepte les billes provenant du premier tronçon de 16' des tiges. Aucune carie acceptée.

¹ 4 faces claires exigées, aucun défaut admissible.

² 3 faces claires exigées, défaut maximum admissible : 1 nœud de 2 pouces ou moins.

³ 3 faces claires exigées, défaut maximum admissible : 2 nœuds de 2 pouces ou moins sur une seule face.

SCIERIE ARBOTEK INC. / ST-JUST
JIMMY DESCHENES 418-244-3691 / TABLE INTERNATIONALE

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble	12' 6"	6" et +	50 \$ /tiv

Contactez l'acheteur avant de produire. Une carie du quart de la surface est acceptée pour les 9" et +.

SCIERIE ST-FABIEN INC. / ST-FABIEN
DANIEL LÉVESQUE OU MATHILDE BENSCH 418-869-2761, 418-750-8768

Essence	Longueur	Diamètre au fin bout	Prix livré à l'usine
Tremble	8' 4"	5" et +	225 \$ /corde 8'
	8' 4"	5" et +	230 \$ /corde 8' *
	7' 5"	5" et +	210 \$ /corde 7'
	7' 5"	5" et +	215 \$ /corde 7' *

* Prix à l'Ouest de la MRC de Rivière-du-Loup. Communiquer avec la Scierie avant la production. Les traits de scie doivent être perpendiculaires à l'axe de la bille, les branches et les nœuds coupés à l'affleurement du tronc. Les billes doivent être droites, saines, sans fourche ou corps étranger. Les chicots et le bois sec ne sont pas acceptés. **Le peuplier baumier n'est pas accepté.** Bonus possible sous certaines conditions.

Entrepreneurs forestiers accrédités

Érablière les Frérots inc. 418-249-2081, bureau
Yvan Chabot 418-241-3991, cellulaire

Saint-Fabien-de-Panet

Équipement : multifonctionnelle, porteur et épandeur à chaux

Éric Martineau 418-248-1473, bureau
 418-241-6285, cellulaire

Montmagny

Équipement : multifonctionnelle et porteur

Excavation Gaston Bouchard 418-354-2981, bureau
Pierre Bouchard 418-860-1387, cellulaire

Saint-Roch-des-Aulnaies

Équipement : multifonctionnelle, porteur et excavatrice

Jacques Bernier 418-359-3024, bureau
 418-356-6033, cellulaire

Sainte-Félicité

Équipement : excavatrice (construction de chemin)

Jimmy Charland 418-359-2096, bureau
 418-356-6787, cellulaire

Sainte-Félicité

Équipement : multifonctionnelle et porteur

Les entreprises AKT inc. 418-957-9217, bureau
Keven Therrien

Lac-Etchemin

Équipement : multifonctionnelle, porteur, camion-remorque et autochargeuse

Les Multibois Gilbert inc. 418-227-8794, bureau
Léo Gilbert 418-225-2230, cellulaire

Saint-Georges

Équipement : multifonctionnelle, porteur et excavatrice

Les marchés du bois (excluant le sciage et déroulage)

Contactez le syndicat avant de produire, les quantités sont limitées. Le prix net au producteur varie selon la zone de transport dans certains cas.

BOIS D'ÉNERGIE

BFCA À SAINT-PAMPHILE (KAMOURASKA-L'ISLET-MONTMAGNY)

Essences	Diamètre accepté	Longueur	Prix net au producteur
Érable, plaine, hêtre	4" et +	12' à 16' - longueur d'arbre	41 \$ à 45 \$/tmh (1000 kg)

(Bois sain, pas de pourriture, pas de champignon)

CGFA ÉNERGIE À MONTMAGNY (L'ISLET-MONTMAGNY)

Essences	Diamètre accepté	Longueur	Prix net au producteur
Toutes excepté le cèdre	2" à 12"	8' 6"	70 \$ à 85 \$/corde (7,25 m ³ app.)

(Volume limité à 400 cordes, réserver votre production.)

PÂTES, PAPIERS ET CARTONS

CASCADES EMBALLAGE CARTON-CAISSE À CABANO (KAMOURASKA)

Essences	Diamètre accepté	Longueur	Prix net au producteur
Peuplier, tremble	3,5" à 22"	8' 6"	32,50 \$/tmh (1000 kg)
Bouleau, érable, plaine	3,5" à 22"	8' 6"	40,20 \$/tmh (1000 kg)

DOMTAR À WINDSOR (L'ISLET-MONTMAGNY)

Essences	Diamètre accepté	Longueur	Prix net au producteur
Peuplier, tremble	3,5" à 24"	8' 4"	32,50 \$/tmh (1000 kg)
Autres feuillus	3,5" à 24"	8' 4"	40,20 \$/tmh (1000 kg)

SAPPI À HINCKLEY, MAINE (L'ISLET-MONTMAGNY)

Essences	Diamètre accepté	Longueur	Prix net au producteur **
Tous les feuillus	4" et +	14' à 16' - longueur d'arbre	32 \$ à 39 \$/tiv (2 000 lbs)

** Marché et prix variables en cours d'année selon la distance de transport, il est important de communiquer avec le Syndicat avant la production.

PRIX NET FINAL AU CHEMIN DES PRODUCTEURS CHEZ CASCADES ET DOMTAR

Selon la mise en marché effectuée annuellement et les ententes négociées par votre syndicat. Les producteurs qui livrent du bois de pâte pour Cascades et Windsor deviennent éligibles à une ristourne. Un montant de 150 000 \$ a été versé aux producteurs en 2017 pour les volumes livrés en 2015 et 2016.

	Prix provisoire actuel	Prix final 2015 (avec ristourne)	Prix final 2016 (avec ristourne)
TREMBLE PEUPLIERS	32,50 \$/tmh ⁽¹⁾ 29,48 \$/tiv	33,45 \$/tmh 30,34 \$/tiv	34,31 \$/tmh 31,12 \$/tiv
FEUILLUS DURS	40,20 \$/tmh ⁽²⁾ 36,47\$/tiv	41,10 \$/tmh 37,28 \$/tiv	43,30 \$/tmh 39,28 \$/tiv

1 tmh = 1000 kg

1 tiv = 907,18 kg

1 voyage équivaut à environ 34 TMH

⁽¹⁾ Correspond à une valeur variant entre 111 \$ et 127 \$ la corde 8'

⁽²⁾ Correspond à une valeur variant entre 153 \$ et 169 \$ la corde de 8'

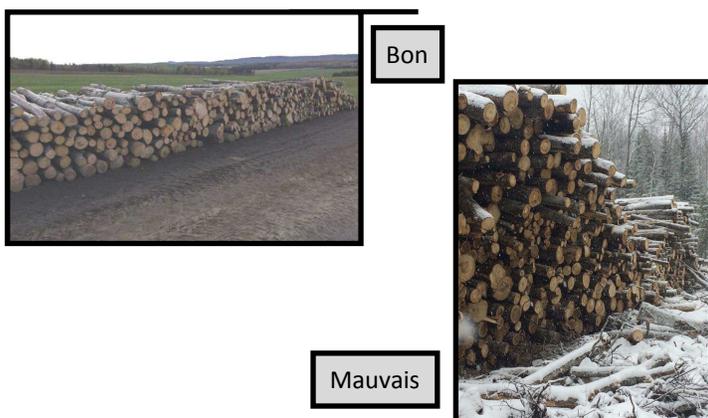
Pour votre information

AVERTISSEMENT → EMPILEMENT DE BOIS

Il est de la responsabilité du producteur de façonner et d'empiler le bois conformément aux spécifications de l'usine ! Le transporteur n'est pas rémunéré pour trier votre bois lors du chargement.

Le bois non conforme entraîne des pénalités de l'usine qui se répercutent sur le montant total du voyage et les billes refusées à l'usine peuvent retarder toute la chaîne d'opérations ou entraîner des bris d'équipements.

Veillez à empiler le bois conforme aux exigences de l'usine sans quoi vous et toute la chaîne êtes pénalisés.



CASCADES

Les livraisons de bois de qualité pâte sont maintenant permises avec une partie de bois de qualité sciage sur un même voyage. Pour ce faire, les billes de qualité sciage doivent être empilées et chargées séparément dans la remorque afin que le responsable à la réception du bois puisse identifier les différentes qualités. Cette façon de faire permettra de réduire les billes de qualité pâte ou sciage restantes chez le producteur suite aux opérations de transport.

DOMTAR

La compagnie Domtar a investi dans la modernisation de leur cour à bois afin d'accueillir à partir de 2020 du bois multi longueur d'un diamètre minimum de 2 pouces et demi. Les conditions d'achat sont en négociation, mais cette nouvelle permettra assurément aux producteurs de réduire les pertes de matière ligneuse lors de leurs opérations de récolte.

SAPPI

Plusieurs avenues sont possibles pour livrer du bois à destination de la papetière SAPPI. Il est possible de livrer directement à l'usine aux États-Unis, dans la cour de

Carthage Lumber à St-Zacharie, dans la cour d'EJ Carrier à Ste-Justine et dans la cour de Transport RÉGI à St-Pamphile. Les prix diffèrent d'un site à l'autre et selon la provenance du bois ou la période de l'année, il peut être plus rentable de livrer dans une cour. Il est important de s'informer des différentes conditions avant la production.

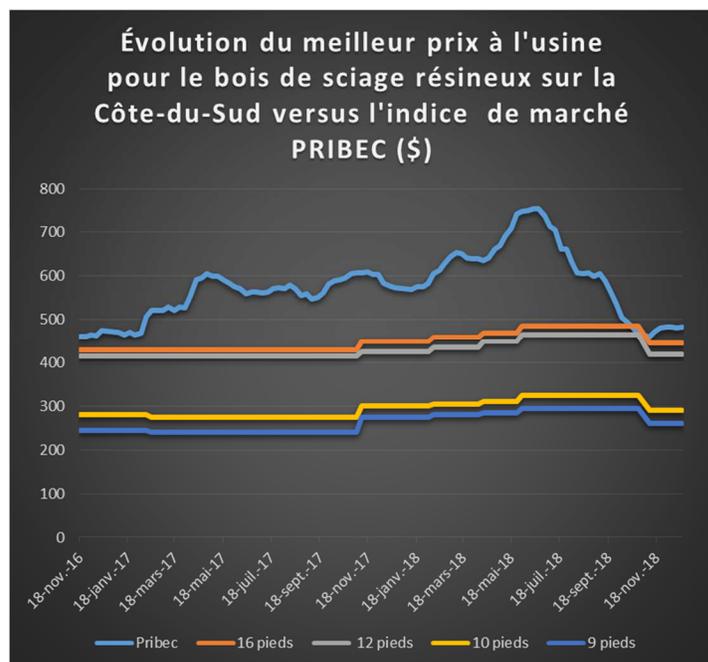


BAISSE DES PRIX AUX USINES POUR LE SAPIN-ÉPINETTE

Les prix affichés aux usines ont chuté drastiquement à la fin du mois d'octobre chez vos 2 plus grands clients. Cette baisse est survenue au même moment que la chute des indices de marché du prix pour le bois d'œuvre résineux.

On peut voir sur le graphique suivant que les indices de prix du bois d'œuvre s'étaient accrus significativement cet été sur les marchés.

Tous les scieurs ont pu profiter de cette hausse, mais les grands gagnants sont les scieries américaines et les scieurs outremer qui ont vu leur production et leur marge bénéficiaire augmentées de façon spectaculaire, tandis que les scieurs canadiens avaient une taxe compensatoire de 20 % sur les exportations aux États-Unis qui réduisait leurs avantages liés à la faiblesse du dollar canadien.



L'industrie forestière gronde !

Depuis près de 2 ans, les producteurs de bois du Québec ressentent l'envie de négocier leurs conditions de vente avec les usines de sciage. Un droit que les producteurs ont depuis la naissance de leur plan conjoint. Une résolution a été prise sur la Côte-du-Sud à cet effet et des décisions semblables ont été prises dans d'autres régions du Québec à différents moments et de différentes façons par les producteurs.

Le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec a reçu le mandat de ses producteurs de négocier avec les usines de sciage résineux les prix en 2017. Cette décision a soulevé une harde d'opposants provenant de l'industrie forestière telle que la compagnie Domtar et le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) qui regroupe les principaux scieurs du Bas-St-Laurent et de la Côte-du-Sud. Des audiences sont prévues dans ce dossier par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) en février 2019 pour débattre du droit des producteurs de négocier collectivement leurs conditions de vente pour le bois destiné au sciage.

Du même coup, en octobre 2018, le CIFQ a demandé à la RMAAQ d'être accrédité en vertu de la Loi pour négocier avec l'ensemble

des 13 syndicats de producteurs de bois des ententes-cadres ou des contrats types couvrant tous les produits du bois. Face à la portée de la demande, les 13 syndicats s'y sont opposés. Des audiences ont été tenues le 15 novembre dernier par la RMAAQ pour entendre les partis. Finalement, la RMAAQ a accordé une accréditation au CIFQ différente de celle demandée initialement. L'accréditation accordée permet uniquement au CIFQ de représenter ses membres, il ne peut représenter l'industrie forestière pour la négociation d'ententes avec les syndicats de producteurs de bois.

Par la suite, le CIFQ a demandé à la RMAAQ d'être entendu sur une entente-cadre qui avait été signée, jadis, par 3 syndicats de producteurs de bois, soit le Sud du Québec, Mauricie et Québec. Le CIFQ croit que cette entente est toujours valide. Les 3 syndicats prétendent le contraire et auront à se présenter à l'audience du Sud du Québec en février 2019 pour en débattre devant la RMAAQ.

Bref, l'industrie souhaite continuer à fixer les prix aux usines de sciage et les producteurs veulent les négocier considérant l'ensemble des marchés associés aux produits transformés.



Suivez et aimez notre page pour être informé plus rapidement des conditions de mise en marché et des différents dossiers touchant la forêt privée régionale.

Publié trois (3) fois par année avec la contribution du fonds forestier des producteurs de bois de la Côte-du-Sud.

Distribution : aux producteurs de bois de la Côte-du-Sud

Tirage : 3 200 exemplaires

Impression : Impressions Soleil

Dépôt légal : Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée à :

Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud
1120 6^e Avenue Bureau 400, La Pocatière (QC) G0R 1Z0

Tél. : (418) 856-4639, Télécopieur : (418) 856-2775

Courriel : spbcs@globetrotter.net

Site Internet : www.spbcs.ca

POSTES CANADA



CANADA POST

Port payé
Poste-publications

Postage paid
Publications Mail

41380524